

Thématique : Groupe vulnérable

Familles dans lesquelles un des parents au moins est détenu

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

Les enfants de moins de 16 ans sont toujours interdits de visites dans les prisons. Certains détenus n'ont donc plus de contact avec leurs enfants depuis près de trois mois. Le Relais Enfants-Parents qui vise à maintenir le lien entre l'enfant et son parent détenu a mis en place un système de correspondance par mail et un échange de vidéos pré-enregistrées. Mais l'association plaide pour une généralisation des visioconférences et une reprise rapide des visites encadrées en prison.

Les détenus ont droit maintenant à 20 minutes de rencontre (très court comme temps) : le relais enfant parents va leur montrer des vidéos de 2 à 5 minutes de leurs enfants, va porter des correspondances et réaliser des vidéos pour donner aussi à l'enfant. Les papas, mamans qui n'ont plus vu leurs enfants depuis 3 mois pour certains, craquent complètement. Il y a beaucoup de souffrance tant chez les adultes que chez les enfants.

Depuis 3 semaines, certaines prisons proposent des visioconférences aux détenus (20 minutes/sem). Cela a eu des effets positifs pour certains détenus dont les enfants, familles séjournent à l'étranger et qui ont ainsi pu les revoir. Par contre, ce n'est pas simple pour les détenus qui doivent choisir, en cas de familles recomposées, d'enfants placés, entre passer du temps avec la compagne actuelle, les enfants, les enfants de quelle union, actuelle ou autre, les enfants en institution,...

Les détenus libérés provisoirement durant COVID étaient considérés en « congé prolongé » et ces jours en dehors de la prison ne comptaient pas dans le décompte de leur peine. Alors que pour les personnes sous bracelet électronique, ce temps est pris en compte. A partir du 17 juin, les détenus devraient réintégrer les prisons. Il faudra alors faire un travail important avec ces détenus, mais aussi avec leurs familles et enfants, car ils ont vécu une « illusion de vie autrement ensemble », et puis ils doivent faire face à cette nouvelle séparation.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Généraliser la vidéoconférence notamment en installant le matériel nécessaire dans les prisons. Réinstaurer les visites physiques le plus rapidement possible.

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

SPF Justice

Koen Geens

4. Proposition d' action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

- 1. Réinstaurer le plus rapidement possible les visites physiques en prison y compris pour les enfants. Les Relais Enfants Parents sont prêts, et disponibles, pour l'encadrement de ces visites**
- 2. Maintenir et étendre les dispositifs de crise de crédits téléphoniques en prison, pour renforcer les possibilités de contacts entre détenus et leurs familles.**
- 3. Equiper les prisons en matériel notamment de vidéoconférence, ainsi que les associations qui viennent en aide aux détenus, pour un contact plus fréquent avec leurs familles et leurs enfants.**
- 4. Mettre en place un dispositif d'accompagnement avec les détenus réintégrés dans les prisons le 17 juin, leurs familles et enfants**